République de Côte d'Ivoire
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction de la Statistique

ENQUETE PERMANENTE AUPRES DES MENAGES

LA DEUXIEME ANNEE DE L'ENQUETE

1986-87

Supplément au Manuel d'instruction aux superviseurs

Sous-direction des Statistiques Génerales
Janvier 1986

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION A LA DEUXIEME ANNEE DE L'ENQUETE PERMANENTE

La première année de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages a débuté le 15 février 1985 dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Le but de cette enquête est de mettre à la disposition des planificateurs et décideurs politiques d'une façon rapide et continuelle, les données de base sur le niveau de vie actuel des ménages africains en Côte d'Ivoire et son évolution dans le temps. Les équipes de l'enquête ont terminé les interviews auprès de 1600 ménages situés partout dans le pays pour la première année.

Les résultats sont vite sortis. A partir du huitième mois de l'enquête, les résultats provisoires pour les ménages enquêtés pendant les premiers six mois ont éte publiés. Une publication aussi rapide après la collecte est tout à fait extraordinaire dans le monde, et sans précédent pour les enquêtes dans les pays en développement. L'analyse des données continue, mais il semble que ces premiers résultats sont d'une très bonne qualité.

Pendant la deuxième année de l'Enquête, les équipes de collecte feront encore des interviews partout dans le pays, au rythme de 1600 ménages dans douze mois. Ces ménages seront tous dans les mêmes grappes visitées la première année. Dans la moitié des grappes les enquêteurs feront les interviews dans des nouveaux ménages, choisis au hasard parmi les ménages qui restaient dans chaque grappe après la première année de l'enquête. Dans l'autre moitié des grappes les enquêteurs se mettront en contact avec les mêmes ménages enquêtés pendant la première année. Cette méthodologie permettra aux analystes d'étudier non seulement les conditions de vie actuelles mais aussi l'évolution des conditions de vie dans les mêmes ménages entre les deux ans.

Le présent document a pour objectif d'expliquer la supervision de la deuxième année de l'enquête, surtout:

* Le calendrier de travail.
* Les listes des ménages sélectionnés.
* Les procédures pour remplacer les ménages qui seront enquêtés pour la deuxième fois.
* Supervision de la Section 17.
* Changements dans la verification des questionnaires et les contrôles d'interview.

* Changements dans le questionnaire sur les villages.

Les superviseurs aussi doivent se familiariser bien avec le Supplément au Manuel d'Instruction aux Enquêteurs, où se trouve une discussion de tous les changements dans le questionnaire et des nouvelles procédures pour la deuxième année.

C A L E N D R I E R   D E   T R A V A I L

Dans la première annexe à ce document se trouve le calendrier de travail des équipes en 1986. Les mêmes grappes seront enquêtées dans le même ordre que l'année précédente. La seule différence est que dans la moitié des grappes des nouveaux ménages seront enquêtés pour la première fois, alors que dans l'autre moitié les mêmes ménages que l'année précédente seront enquêtés pour la deuxième fois [1].

Dans le calendrier de travail, toutes les grappes marquées avec une étoile sont les grappes où les mêmes ménages seront enquêtés pour la deuxième fois en 1986. Toutes les grappes sans étoile ont les nouveaux ménages.

----

[1] Selon la méthodologie de l'enquête, il n'est pas prévu d'enquêter ces mêmes ménages une troisième fois en 1987. Ils seront tous remplacés. Mais tous les ménages enquêtés pour la première fois en 1986 seront enquêtés encore une fois en 1987.

M E N A G E S   S E L E C T I O N N E S

Dans la deuxième annexe de ce document se trouve les listes des ménages sélectionnés pour 1986. Ces listes se présentent dans l'ordre prévu dans le calendrier de travail. Alors, dans cette annexe vous trouverez une liste avec des nouveaux ménages à enquêter, suivie d'une liste avec les ménages à revisiter, suivie d'une liste de nouveaux ménages, etc.

1. Les nouveaux ménages

Les listes des nouveaux ménages ont le titre "Adresses des Ménages Sélectionnés en 1986". Ces ménages ont été sélectionnés parmi les 48 ménages dans chaque grappe qui n'ont pas été enquêtés en 1985. Alors, ces ménages seront contactés pour la première fois par l'Enquête en 1986.

Le superviseur doit noter le nom du chef du ménage et l'adresse de chaque ménage à côté du numéro du ménage dans la liste des ménages sélectionnés pour 1986. Il doit aussi améliorer la cartographie pour la grappe à chaque moment, car il est prévu de faire une deuxième interview dans les mêmes ménages en 1987.

En principe, tous ces ménages seront enquêtés pour la première fois en 1986. Si, faute d'une erreur dans le programme informatique, l'enquêteur arrive dans un ménage qui insiste qu'il a déjà été enquêté au cours de la première année de l'enquête, le superviseur doit contacter l'équipe d'encadrement à Abidjan et remplacer le ménage avec le ménage de remplacement indiqué. Ces cas seront très rares--peut-être un cas dans toute l'année.

2. Les anciens ménages

Les listes des ménages à enquêter pour la deuxième fois ont le titre "Adresses des Ménages Sélectionnés". **Ces listes sont exactement les mêmes listes que celles utilisées pour l'année 1985 dans la même grappe.** Alors, pour avoir les informations plus exactes sur l'adresse de chaque ménage, vous pouvez consulter les listes de l'année passée qui ont, probablement, les directions que vous avez écrit à main.

Puisque ce sont les mêmes listes que pour l'année passée, les ménages qui ont été remplacés se trouvent sur les listes aussi. Nous avons encerclé tous les ménages qui ont été remplacés pour les identifier facilement. Lorsque vous trouvez un ménage encerclé dans la liste, il faut consulter la liste des ménages de remplacement pour la

grappe afin de savoir quel ménage l'a remplacé. Si un ménage a été remplacé l'année passée, c'est le ménage de remplacement que vous devez enquêter pour la deuxième fois.

Vous devez savoir aussi que les autres informations inscrites sur la liste--comme l'âge et l'occupation du chef--sont les mêmes que pour l'année passée. C'est-à-dire qu'aucune correction n'a été faite sur les listes depuis la pré-enquête. On ne peut pas savoir à partir de la liste, par exemple, si le chef de l'année passée est le même sur la liste. Pour avoir les meilleures informations, vous pouvez consulter les listes de l'année passée pour la même grappe ou, ce qui est plus facile, vous pouvez consulter les Sections 17 pour ces ménages, qui se trouvent dans la quatrième annexe de ce document. (Dans la Section 17 pour chaque ménage se trouvent une liste de tous les membres de l'année passée; voir les instructions plus loin.)

M E N A G E S   D E   R E M P L A C E M E N T

Les listes des ménages de remplacement se trouvent dans la troisième annexe de ce document. La liste pour chaque grappe se présente dans l'ordre prévu pour l'Enquête.

1. Nouveaux ménages

Vous pouvez avoir des difficultés à retrouver ces ménages, car deux ans sont passés depuis la pré-enquête. Pour conserver le plus possible l'intégrité de l'échantillon, **vous devez faire tout afin de retrouver ces ménages.**

Les instructions pour le remplacement de ces ménages, lorsque c'est nécessaire, sont les mêmes que pour l'année 1985. Si le ménage a démenagé et un autre ménage habite actuellement dans le logement qui se trouve à l'adresse, vous devez remplacer le ménage avec celui qui est là actuellement. Si le logement est abandonné ou bien s'il y a un refus (un cas très rare), il faut remplacer le ménage sélectionné avec le ménage de remplacement indiqué dans la liste.

Les listes des ménages de remplacement pour les nouveaux ménages ont le titre "Adresses des Ménages Altérnatifs en 1986".

2. Anciens ménages

Un des objectifs les plus importants de l'Enquête, c'est d'étudier l'évolution des conditions de vie dans le temps. Pour cela, il faut faire deux interviews espacées d'un an dans les **mêmes ménages. Alors, il est extrêmement important que vous retrouviez les mêmes ménages.** Vous devez tout faire afin d'avoir la coopération des mêmes ménages pour une deuxième interview.

Dans la plupart des cas, la composition du ménage aura changé entre temps. Le ménage peut être plus petit ou plus grand, et il se peut que le chef ne soit plus le même. Quand faut-il accepter le ménage comme le même?

C'est le même ménage s'il y a au moins un adulte qui a été membre du ménage pour l'interview de l'année précédente et qui peut satisfaire les critères comme membre du ménage pour l'interview actuelle.

Si selon cette définition l'enquêteur trouve que c'est le même ménage, il fera l'enquête avec le questionnaire indiqué et remplira la Section 17 pour le ménage. **Il faut que le superviseur confirme dans chaque cas que c'est vraiment le même ménage.** Ceci est fait en regardant la Section 17 de chaque questionnaire et en faisant les contrôles ponctuels sur le terrain. Si vous trouvez dans la Section 17 qu'aucun membre adulte (15 ans ou plus) de l'année passée reste encore dans la Fiche du Ménage actuelle (tous les adultes ont code 2 à la première question), ce n'est plus le même ménage.

Lorsque l'enquêteur trouve que, selon cette définition, le même ménage n'habite plus à l'adresse donnée ou que le logement a été abandonné, il doit consulter son superviseur. Les instructions de remplacement restent les mêmes: remplacement avec le ménage actuel s'il y a un autre ménage dans le logement ou remplacement avec le ménage de remplacement indiqué dans la liste si le logement est abandonné ou détruit.

Les listes des ménages de remplacement pour les anciens ménages sont exactement les mêmes listes utilisées l'année passée. Dans les listes se trouve le numéro d'un ménage de remplacement pour chaque ménage dans l'échantillon. Il est possible qu'un ménage ait déjà été remplacé l'année passée. Alors, dans la liste des ménages de remplacement pour les anciens ménages nous avons encerclé à main les numéros des ménages finalement enquêtés.

Lorsqu'un ménage de remplacement a été enquêté l'année passée, le numéro de son ménage de remplacement est écrit manuellement à côté.

A R I E L PRE-ENQUETE

14 JAN 85 ADRESSES DES MENAGES SELECTIONES URBAINE

1	101 GRAPPE	EGAL A	42 KORHOGO	2 0
2	104 MENAGE	EGAL A	1 CHOISI	1 0

102 MENAGE NUMERO	805 NOM DU CHEF	806 ADRESSE	807	5 AGE DU CHEF	8 NATIONALITE	9 TAILLE DU MENAGE	12 ACTIVITE PRINCIP DU CHEF
2	--------	--------	--------	52	IVOIRIEN	6	MILITAIRE
4	--------	--------	--------	30	IVOIRIEN	8	AGENT TECHNIQUE
9	--------	--------	--------	62	IVOIRIEN	24	TRANSPORTEUR ETC
11	--------	--------	--------	72	IVOIRIEN	3	RENTIER
19	--------	--------	--------	39	IVOIRIEN	5	GARDIEN ETC
20	--------	--------	--------	42	IVOIRIEN	9	INSTITUTEUR ETC
21	--------	--------	--------	38	IVOIRIEN	15	INSTITUTEUR ETC
24	--------	--------	--------	46	TOGO BENIN	13	GERANT
27	--------	--------	--------	42	IVOIRIEN	8	MAGASINIER
28	--------	--------	--------	74	IVOIRIEN	25	EMPLOYE COL BLAN
30	--------	--------	--------	41	IVOIRIEN	4	TISSERAND
33	--------	--------	--------	47	BURKINABE	13	TAILLEUR ETC
34	--------	--------	--------	47	IVOIRIEN	9	MECANIC ETC
36	--------	--------	--------	22	MALIEN	8	GARDIEN ETC
51	--------	--------	--------	63	IVOIRIEN	4	EMPLOYE COL BLAN
61	--------	--------	--------	30	IVOIRIEN	8	PROFFESEUR

A R I E L PRE-ENQUETE
14 JAN 85 ADRESSES DES MENAGES ALTERNATIFS URBAINE

1	101 GRAPPE	EGAL A	42 KORHOGO	2	0
2	104 MENAGE	EGAL A	1 CHOISI	1	0

102 MENAGE NUMERO	701 1ER MENAGE ALTERNAT	805 NOM DU CHEF	807	806 ADRESSE	807
2	10				
4	47				
9	8				
11	26				
19	3				
20	22 Remplacement-35				
21	22				
24	35				
27	52				
28	8				
30	3				
33	13				
34	26				
36	40				
51	29				
61	60 Remplacement-17				

Les ménages qui remplacent les anciens ménages seront enquêtés pour la première fois. Alors, il n'y aura pas de Section 17 pour les ménages de remplacement.

SECTION 17

Dans la quatrième annexe de ce document vous trouverez pour chaque ancien ménage qu'on doit enquêter pour la deuxième fois, une feuille produite par l'ordinateur qui s'appelle la Section 17. Dans la Section 17 se trouvent les noms des membres du ménage l'année passée. Les instructions pour remplir la Section 17 se trouvent dans le Supplément au Manuel d'Instruction aux Enquêteurs.

Dans l'annexe, les Sections 17 se présentent par grappe dans l'ordre prévu pour l'enquête. Il n'y a que les Sections 17 pour les premières cinq ou six grappes des anciens ménages de votre équipe. Les Sections 17 pour le reste des grappes vous seront envoyées plus tard.

1. Préparations

Lorsque vous faites la préparation des questionnaires pour une grappe d'anciens ménages, vous devez chercher les Sections 17 pour chaque ménage dans la quatrième annexe de ce document. La Section 17 doit être inserée dans le questionnaire entre les pages 1B et 2A.

2. Remplissage

Les instructions pour le remplissage de la Section 17 se trouvent dans le Supplément au Manuel d'Instructions aux Enquêteurs. Il y a deux principes très importants sur lesquels vous devez insister; voici le premier:

LA SECTION 17 DOIT ETRE POSEE APRES LA SECTION 1B ET AVANT LA SECTION 2A.

Parce que la Section 17 a une liste de tous les membres du ménage de l'année précédente, l'enquêteur va vouloir la remplir au même moment qu'il détermine si c'est le même ménage ou non--c'est-à-dire avant la Section 1A, Fiche du Ménage. Mais la Section 17 ne peut pas se compléter avant la Fiche du Ménage parce qu'on ne sait pas en avance le nouveau code d'identification de la personne qui doit être inscrit à la Section 17.

La raison principale pour interdire le remplissage de la Section 17 avant la Fiche de Composition du Ménage, c'est parce qu'on ne veut pas que l'enquêteur fasse la nouvelle Fiche du Ménage à partir de l'ancienne. En faisant cela, l'on risque de ne pas avoir une liste complète des membres du ménage actuel dans la Fiche du Ménage. **Alors, une fois qu'il est établi que c'est le même ménage (en trouvant l'ancien chef ou en demandant aux autres s'ils sont le même ménage enquêté l'année passée), les enquêteurs doivent commencer avec la Section 1A et 1B, SANS REGARDER LA SECTION 17.**

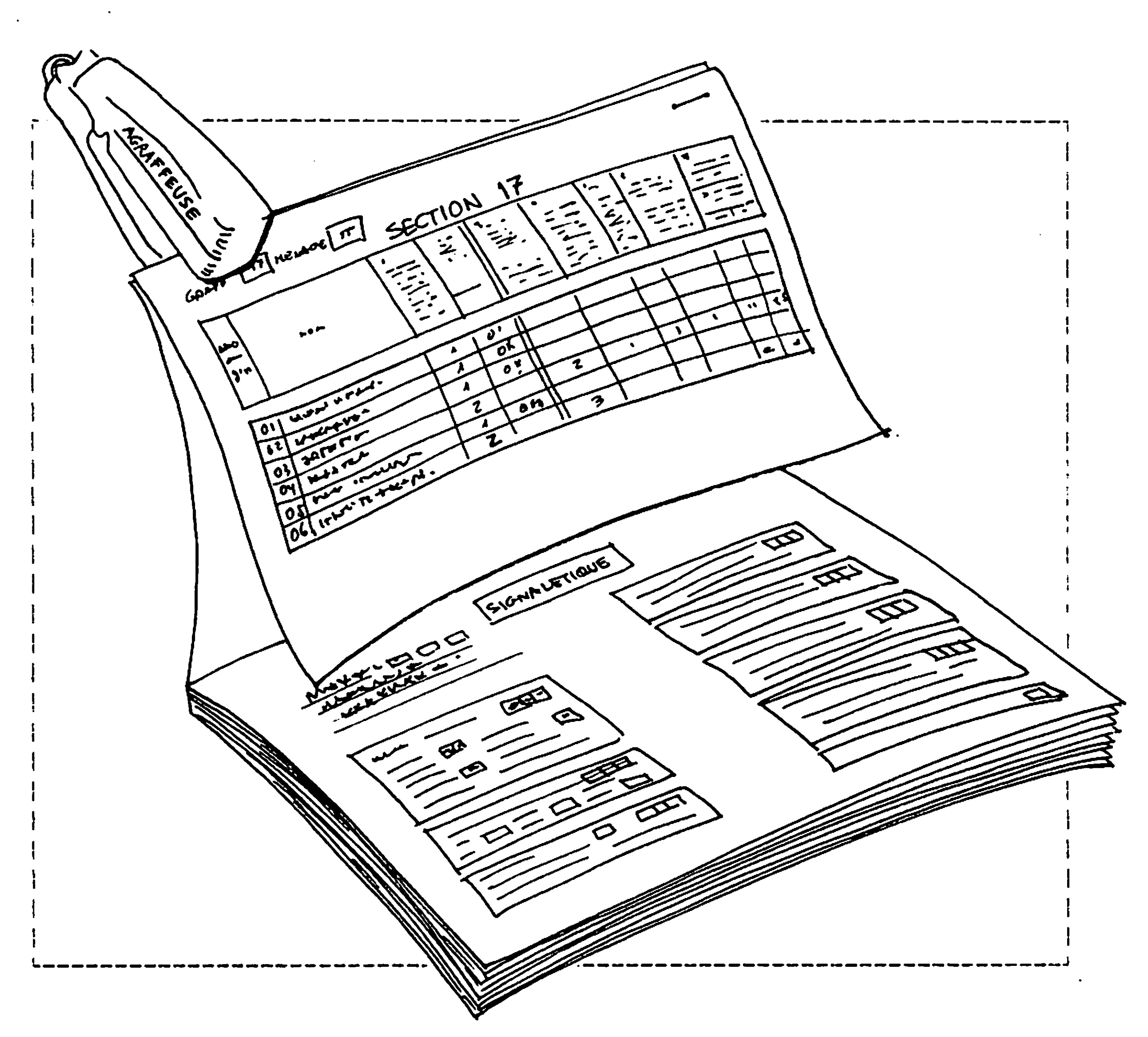
Le deuxième principe très important sur lequel il faut insister:

IL NE FAUT JAMAIS FAIRE LA FICHE DU MENAGE A PARTIR DE LA SECTION 17.

Vous devez savoir qu'on ne cherche aucune correspondance entre les codes d'identification des individus des deux sections, 1A et 17.

3. Vérification et saisie

Un nouveau point a été ajouté aux formulaires de vérification et de contrôle pour la Section 17 (voir plus loin). Après la vérification du questionnaire rempli, vous devez agraffer la Section 17 sur l'envers de la couverture du questionnaire avant de le donner à la saisie.



La saisie de la Section 17 aura lieu en même temps que la saisie du premier passage. Certains contrôles automatiques ont été ajoutés au programme de saisie pour cette section.

VERIFICATION DES QUESTIONNAIRES

La vérification des questionnaires remplis sur le terrain et avant la saisie reste une des tâches essentielles du superviseur avec l'objectif de garantir la qualité des données. Ce travail est très important après les deux passages, mais surtout après le deuxième, car on n'aura plus l'occasion de reposer les questions après le depart de l'équipe.

Suite aux changements dans le questionnaire et aux résultats préliminaires qui ont montré quelques parties problématiques dans le questionnaire, le formulaire de vérification a été modifié. Voici les modifications principales:

Premier passage

Section 17	Les noms de la Section 17 qui sont aussi à la Section 1A ont code 1 à la première question et le nouveau code d'identification a été correctement recopié à la question 2.
Sections 5A et 7	Si un membre du ménage a dit OUI aux questions 4 ou 5 de la Section 5A, la réponse à la première question de la Section 7 est OUI.
Sections 5A et 7	Si un membre du ménage a dit OUI aux questions 6 ou 7 de la Section 5A, la réponse à la troisième question de la Section 7 est OUI.
Section 5A-5G	Toutes les activités signalées pour chaque personne dans 5A sont détaillées dans le reste de la section.
Sections 5A, 5C, 5E, 5G	Toutes les personnes ayant un travail et qui ne sont pas des indépendants ou cultivateurs ont recu de l'argent pour le travail. Sinon, demandez à l'enquêteur une explication.

Deuxième passage

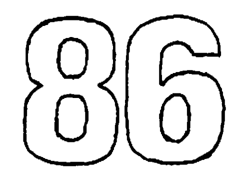
Sections 9-14	La personne enquêtée a été la personne indiquée dans le questionnaire.

Section 9D Questions 44-51	Pour les métayers ou propriétaires donnant des terrains en métayage: (a) Les cultures en métayage sont enregistrées dans la Section 9B aussi. (b) Le nombre d'hectares en métayage pour chaque culture ne dépasse pas le total indiqué à 9B pour la même culture. (c) Les métayers répondent OUI à 9A, question 18. Les propriètaires répondent OUI à 9A, question 12.
Section 10A Questions 19 (ou 25), 28 et 30	La somme des réponses aux questions 28 et 30 n'est pas supérieure à la réponse à la question 19 (ou 25 pour les entreprises n'ayant pas fonctionnées depuis la dernière visite).

VERIFICATION DU QUESTIONNAIRE

GRAPPE: ______________________ [ ] MÉNAGE NUMÉRO: [ ]

ENQUETEUR: ______________________

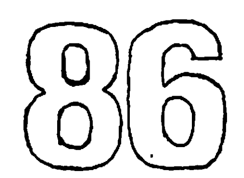


SECTION	QUESTIONS	PREMIER PASSAGE CONTROLE	RÉSULTAT SATISFAISANTE	RÉSULTAT A REVOIR
1A	13-14	Toutes les personnes ont été classifiées correctement comme membres du ménage.		
1A	14	Tous les membres du ménage, et seulement les membres du ménage, ont une croix en colonne A.		
1A	6	Les âges de tous les membres ont été bien récopiés en colonne B.		
1B		Une ligne a été remplie pour chaque membre du ménage.		
17	1-2	Les noms de la Section 17 qui sont aussi à la Sect 1A, ont 1 à Q1 et le bon code d'ID à Q2.		
2A	1-7	Les instructions de passage (▸) ont été suivies correctement.		
2B	2-4	Si le logement est loué (OUI en question 2), un montant est indiqué en question 4.		
3A		Une ligne a été remplie pour chaque membre du ménage âgé de 5 ans ou plus.		
3B	1	Si la réponse à la question 1 est OUI, la grille doit contenir au moins une personne.		
4		Une ligne a été remplie pour chaque membre du ménage.		
5A	1-7	Q1à7 ont été posées pour chaque membre âgé de 7 ans ou plus et les instr. de pass. suivies.		
5A	1	Tous les adultes (15 ans et plus) ont répondu pour eux-mêmes.		
5A 7	4-5 1	Si un membre du ménage a dit OUI aux questions 4 ou 5 de la Section 5A, la réponse à la question 1 de la Section 7 est OUI.		
5A 7	6-7 3	Si un membre du ménage a dit OUI aux questions 6 ou 7 de la Section 5A, la réponse à la question 3 de la Section 7 est OUI.		
5A-5G		Toutes les activités signalées pour chaque personne dans 5A sont détaillées dans le reste de la section.		
5B 5C 5E 5G		Toutes les personnes ayant du travail et qui ne sont pas des indépendents ou cultivateurs, ont reçu de l'argent pour le travail. Sinon, demandez à l'enquêteur une explication.		
5F	1,6	S'il y a une réponse à la question 1, il y en a aussi à la question 6.		
5H		Une ligne a été remplie pour chaque membre du ménage âgé de 7 ans ou plus.		
6		Une ligne a été commencée pour chaque membre du ménage âgé de 15 ans ou plus.		
7	2,5 8,9	Il y a un nom inscrit à chaque question.		
7	10	La femme a été correctement sélectionnée et son nom est bien inscrit.		
8	1	Il y a un croquis, avec toutes les dimensions bien marquées, conformément à la Section 2A.		

SUPERVISEUR: ______________________ DATE: [ ] [ ] [ ]

VERIFICATION DU QUESTIONNAIRE

ENQUETEUR: ____



DEUXIEME PASSAGE			RÉSULTAT	
SEC-TION	QUES-TIONS	CONTROLE	SATIS-FAISANTE	A REVOIR
1 à 8		Les questions entourées en rouge du premier passage ont été reposées ou corrigées.		
9 à 14		La personne enquêtée a été la personne indiquée dans le questionnaire.		
9		Les parties A, B, C, D, E, F, J et K sont remplies.		
9A 9B	2 2	Le nombre d'hectares pour chaque culture à 9B Q2 ne dépasse pas le nombre total à 9A Q2.		
9F	1	Si la réponse à cette question est oui, les parties F, G, H et I sont remplies.		
9D	44-51	Pour les métayers ou propriétaires donnant des terrains en métayage: (a) Les cultures en métayage sont enrégistrées dans la section 9B aussi.		
		(b) Le nombre d'hectares en métayage pour chaque culture ne dépasse pas le total indiqué à 9B pour la même culture.		
		(c) Les métayers répondent OUI à 9A, Q18. Les propriètaires répondent OUI à 9A, Q12.		
		(d) Le nombre total d'hectares en métayage à 9D est égal ou superieur aux réponses à 9A, questions 13 ou 19.		
10A	1	Les parties A, B et C sont remplies pour toutes les entreprises indiquées.		
10A 10B	8 1	Si la réponse à 10A Q8 est oui, la réponse à 10B Q1 "Salaires" est oui.		
10A	19 (ou 25) 28-30	La somme des réponses à 28 et 30 n'est pas superieure à la réponse à 19 (ou la réponse à 25 pour les entreprises n'ayant pas fonctionné depuis la dernière visite).		
10B	1-2	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à Q1. Pour chaque OUI il y a un montant à Q2.		
10C	1-2	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à Q1. Pour chaque OUI il y a un montant à Q2.		
11A	1	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à Q1. Pour chaque OUI, il y a un montant à Q2.		
11B	1	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à Q1. Pour chaque OUI, la ligne est remplie.		
11C	1	Chaque bien marqué OUI à gauche est récopié à droite sur le tableau et la ligne est remplie.		
11D	1	Si la réponse à la question 1 est OUI, la grille doit contenir au moins une personne.		
12A	1	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à 1. Pour chaque OUI, la ligne est remplie.		
12B	1	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à 1. Pour chaque OUI, la ligne est remplie.		
13	11	Le nombre d'enfants indiqué ici est le même que sur le tableau de la page précedente.		
14A	1	Chaque ligne est marquée OUI ou NON à 1. Pour chaque OUI, il y a un montant à 2.		
14B	1	Si la réponse à la question 1 est oui, il y a au moins une personne inscrite au tableau.		
15A	1-2	Si la reponse à la question 1 est oui, il y a un montant à la question 2.		
15A	3-4	Si la reponse à la question 3 est oui, il y a un montant à la question 4.		

SUPERVISEUR: ____ DATE: | | |

C O N T R O L E   D E S   I N T E R V I E W S

Le contrôle des interviews--c'est-à-dire les courtes ré-enquêtes aléatoires--est essentiel pour garantir la qualité des données. C'est la seule façon de savoir comment travaille l'enquêteur en l'absence du superviseur.

Vous devez faire les contrôles alétoires dans 25 pourcent des ménages pour tous les deux passages. Lorsque vous trouvez une erreur commise par l'enquêteur, vous devez la noter dans le formulaire et la discuter avec lui pour que l'erreur ne soit pas répétée.

Lorsque vous détectez une erreur en faisant les contrôles, vous ne devez jamais penser que "c'est la faute de l'enquêté". C'EST TOUJOURS LA FAUTE DE L'ENQUETEUR.

Les formulaires de contrôle des interviews ont été modifiés pour correspondre aux changements et additions dans le questionnaire. Voici les modifications principales:

Premier passage

Section 17 — Reposez toute la section.

Section 5 — Verifiez le travail fait par chaque membre au cours des douze derniers mois. Pour chaque personne n'ayant qu'un travail, demander si elle n'a pas fait un autre travail quelconque.

Deuxième passage

Section 10 — Reposez la question 19 (ou, le cas échéant, la question 25) pour toutes les entreprises. Le chiffre doit être proche de celui du questionnaire. Gardez la confidentialité des chiffres!

CONTROLE D'INTERVIEW -- PREMIER PASSAGE

86

GRAPPE: ____ [ ]   MéNAGE NUMéRO: [ ]

ENQUETEUR: ____

SEC-TION	CONTROLES	RéSULTAT SATIS-FAISANTE	RéSULTAT INSATIS-FAISANTE	COMMENTAIRES
1	a) Lire la liste des MEMBRES DU MéNAGE et demander si toutes ces personnes ont logé et pris leurs repas ensemble au cours des 12 derniers mois.			
	b) Demander s'il y a d'autres personnes qui ont logé et pris leurs repas ensemble mais qui ne sont pas sur la liste.			
	c) Pour chaque personne rejetée comme membre du ménage, vérifiez qu'elle a été absente pendant 10 mois ou plus.			
17	a) Reposez toute la section			
3	a) Reposez les questions 6 et 7 de la Partie A pour toutes les personnes.			
	b) Reposez la première question de la Partie B. S'il y a des enfants inscrits sur le tableau, demandez s'il y a d'autres enfants de moins de 30 ans qui n'habitent pas avec le ménage.			
4	a) Demandez: "Y a-t-il eu quelqu'un dans votre ménage qui a été malade ou blessé au cours des 4 dernières semaines?". Si OUI, demandez qui a été malade et verifiez qu'il s'agit bien des personnes signalées. S'il y a des personnes sur la liste qui n'ont pas été mentionnés, demandez si elles ont été malades.			
5	a) Vérifiez que l'enquêteur a effectivement interrogé personellement tous les adultes âgés de 15 ans et plus signalés comme ayant répondu eux-mêmes (question 1 de la partie A).			
	b) Si les réponses aux questions 2 à 8 de la Partie A sont toutes NON, reposez-les: "Au cours des 7 derniers jours, ...[NOM]..., a-t-il travaillé ...etc."			
	c) Verifiez le travail fait par chaque membre au cours des 12 derniers mois. Pour chaque personne n'ayant qu'un travail, demander si elle n'a pas pas fait un autre travail quelconque.			
6	a) Pour chaque membre de 15 ans ou plus, demandez: "Depuis quand ...[NOM]... habite-t-il ici à ...[LIEU DE RESIDENCE ACTUEL]...?" et comparez les réponses avec celles de la question 6. Si la personne a toujours vécu à l'endroit, la réponse à la question 1 doit être code 1 (OUI).			
7	a) Reposez les questions 1 à 9.			
9	a) Demandez à la personne de vous montrer le logement du ménage et comparez-le avec le croquis fait par l'enquêteur.			

SUPERVISEUR: ____ DATE: [| |]

EN FAISANT LES CONTROLES, FAITES TRES ATTENTION A GARDER LA CONFIDENTIALITE DE L'ENQUETE

CONTROLE D'INTERVIEW -- DEUXIEME PASSAGE

86

GRAPPE: ____________________ [ ] MÉNAGE NUMÉRO: [ ]

ENQUETEUR: ____________________

SECTION	CONTROLES	RÉSULTAT SATISFAISANTE	RÉSULTAT INSATISFAISANTE	COMMENTAIRES
9	a) Redemandez le nombre d'hectares utilisés au cours des 12 derniers mois (Partie A, Question 2)			
	b) Demandez "Quelles sont les cultures que les membres de votre ménage ont fait au cours des 12 derniers mois?" et comparez les réponses avec celles de la question 1, Partie B. Si elles ne coincident pas, reposez la question 1 pour TOUTE LA LISTE DE CULTURES.			
	c) Reposez la question 4, Partie B, pour toutes les cultures avec reponse OUI à la question 1.			
	d) Reposez les questions 1, 7, 13, 18, 24, 28, 34, 44, 48, 52, 55 de la Partie D.			
	e) Reposez la question 1 pour tous les produits de la liste à la Partie E.			
	f) Reposez la question 1 pour tous les animaux de la liste à la Partie F.			
	g) Reposez la question 1 pour tous les equipements de la liste à la Partie K.			
10	a) Reposez la question 19 (ou, le cas échéant, la question 25) pour toutes les entreprises. La chiffre doit être proche de celui du questionnaire. Gardez la confidentialité des chiffres!			
11	a) Reposez la question 1 pour toutes les dépenses journalieres à la Partie A.			
	b) Reposez la question 1 pour toutes les dépenses annuelles à la Partie B.			
	c) Reposez la question "Les membres de votre ménage, ont-ils des ...[TYPE DE BIEN]...?" pour tous les biens de la liste à gauche dans la Partie C.			
	d) Redemandez la question 1 à la Partie D.			
12	a) Reposez la question 1 pour toutes les dépenses alimentaires à la Partie A.			
	b) Reposez la question 1 pour toutes les produits de la liste à la Partie B.			
13	a) Reposez la question 2 au sujet de la femme indiquée. Si oui, demandez le nombre d'enfants, de fausse-couches et de mort-nés qu'elle a eu au cours de sa vie. Demandez auprès des periodes de plus de 3 ans entre des grossesses. Comparez les réponses avec la grille et la question 18.			
14	a) Reposez la question 1 pour toute la liste de revenus à la Partie A.			
	b) Reposez la question 1 à la Partie B.			
15	a) Reposez les questions 1 et 3 à la Partie A.			
	b) Reposez la question 1 à la Partie C.			

SUPERVISEUR: ____________________ DATE: [ ][ ][ ]

EN FAISANT LES CONTROLES, FAITES TRES ATTENTION A GARDER LA CONFIDENTIALITE DE L'ENQUETE

QUESTIONNAIRES SUR LES VILLAGES
ET LES PRIX

Pendant la deuxième année de l'enquête, l'on va garder à peu près les mêmes questionnaires sur les villages et les prix. Les questionnaires sur les villages seront remplis seulement dans les grappes rurales. Les questionnaires sur les prix seront remplis dans toutes les grappes.

Pourquoi poser les mêmes questionnaires dans les mêmes grappes? Pour tous les deux questionnaires, on a besoin des informations à jour. Les conditions et infrastructures dans les grappes peuvent changer d'une année à l'autre, ainsi que les prix. Alors, vous devez poser à nouveau les deux questionnaires, sans utiliser les questionnaires de l'année précédente.

Il faut que les superviseurs remplissent ces deux questionnaires à temps et qu'ils gardent ces informations dans un encroit où ils ne seront pas perdus. Si par hasard il n'y a pas de marché près de l'endroit, il faut noter le problème dans le questionnaire des prix et avertir l'équipe d'encadrement.

Le seul changement dans le questionnaire sur les villages est l'addition d'espace dans certains endroits pour noter le nom ou endroit exact des écoles primaires, écoles secondaires, dispensaires, etc.